

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

N° (réservé à l'administration)

Note / 20

Centre organisateur : UNIVERSITÉ D'AVIGNON	Épreuve d'admissibilité
Session 2019	<u>Durée</u> : 3 heures <u>Coefficient</u> : 3
<u>Concours</u> : TECHNICIEN CLASSE NORMALE <u>BAP</u> : J - Gestion et Pilotage <u>Nature</u> : externe <u>Spécialité</u> : Gestionnaire financier.e et comptable	28/05/2019 13h00 – 17h00

Les documents, ordinateurs ou téléphones portables ne sont pas autorisés.

Seules les calculatrices non programmables et non scientifiques sont acceptées.

Ecrivez lisiblement en bleu ou noir exclusivement.

Le sujet comporte 15 pages numérotées de 1/15 à 15/15
Veuillez vérifier en début d'épreuve s'il est complet et signaler toute anomalie.

Vous devez répondre sur **la copie d'examen**.

Si vous utilisez une feuille d'examen vous veillerez à inscrire votre nom sur la feuille.

Chaque exercice est indépendant.

Respectez l'anonymat : il vous est rappelé que votre identité doit figurer uniquement sur la première page du sujet. Toute mention d'identité ou un signe distinctif porté sur une autre partie du document (dans vos réponses, en fin de document, ...) conduira à l'annulation de votre épreuve.

I) Connaissances générales (5 points)

1. Qu'est-ce qu'un EPLE ? Citez un exemple ?

.....

.....

.....

.....

2. Qu'est-ce qu'un EPSCP ? Citez un exemple ?

.....

.....

.....

.....

3. Comment est nommé le préfet ?

.....

.....

.....

.....

4. Qu'est-ce que l'espace Schengen ?

.....

.....

.....

.....

5. Depuis quelle année l'euro circule-t-il en France ?

.....

6. Citez les 3 fonctions publiques en France ?

.....

.....

.....

7. Citez 3 droits et 3 obligations des fonctionnaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

8. Qu'est-ce que la décentralisation ? Citez un exemple.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

9. Qui occupe la fonction de chancelier des universités ? Quelles sont ses missions ?

.....

.....

.....

.....

.....

10. Quel est le plus haut diplôme français ?

.....

II) Connaissances sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche (10 points)

1. Comment est nommé le Président d'une université ? Quelle est la durée du mandat ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Qu'est-ce que le RIFSEEP ? De quoi est-il composé ?

.....

.....

.....

.....

.....

3. Qu'est-ce que le CNESER ?

.....

.....

.....

.....

.....

4. Qu'est-ce que Parcoursup ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Donnez une définition du CET

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. Que sont les SATT ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7. Citez les grades du corps de Techniciens RF et des ingénieurs d'études.

.....

.....

.....

.....

8. Citez les principales missions de l'université.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

9. Expliquez le contrat pluriannuel de site.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

10. Détaillez les acronymes suivants :

- ETPT :
- CNRS :
- LRU :
- IDEX :
- HCERES :

III) Connaissances sur les finances, les achats et la comptabilité (15 points)

1. Citez les principales ressources de l'université

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Indiquez quels sont les grands principes budgétaires parmi les propositions suivantes :

- Le principe d'annualité
- Le principe de rigueur
- Le principe d'universalité
- Le principe de sincérité
- Le principe de neutralité
- Le principe d'unité
- Le principe de transparence

3. Quelle est la principale dépense d'une université ?

.....

.....

.....

.....

4. Quelle est la différence entre un ordonnateur et un comptable ? Existe-t-il des ordonnateurs secondaires ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Qu'est-ce qu'une remise gracieuse et par qui est-elle décidée ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. Qu'est-ce qu'une admission en non-valeur ?

.....

.....

.....

.....

7. Quels ont été les changements notoires du passage à la GBCP ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

8. L'Agent Comptable peut-il être réquisitionné ? Par qui ? Dans quelles conditions ?

.....
.....
.....
.....

9. Q'est-ce qu'un régisseur de recette ? Comment est-il nommé ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

10. Qu'est-ce qu'une autorisation d'engagement ?

.....
.....
.....
.....

11. Qu'est-ce qu'un crédit de paiement ?

.....
.....
.....
.....

12. Par qui sont certifiés les comptes de l'université et quelle loi prévoit cette certification ?

.....
.....
.....
.....

13. Qu'est-ce qu'un service facturier ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

14. Un budget initial peut-il être modifié en cours d'année ? Si oui, comment ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

15. Citez les grands principes de la commande publique

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

V) Cas pratique (5 points)

Suite à votre affectation au Service Budget de la Direction des affaires financières de l'Université Game of Thrones, votre chef de service vous demande de préparer le projet de budget de l'établissement à partir des éléments ci-dessous et de bien préciser sur chaque ligne le détail des prévisions budgétaires en dépenses et en recettes.

Estimation des recettes :

Le Conseil d'Administration a décidé que les recettes relatives au Plan Campus, à l'Idex et aux projets ANR supérieurs à 500 000 € seront fléchées.

Les subventions de fonctionnement suivantes sont attendues :

- Subvention pour charges de service public : 230 000 000 € (encaissement intégral en 2019)
- Subvention du Conseil Régional pour un projet pédagogique : 100 000 € (encaissement d'une avance de 50 % à la notification en 2019 et le solde sur justificatif en 2020)
- Subvention de la Ville pour un colloque prévu le 15 novembre 2019 : 5 000 € (encaissement de la subvention sur présentation de justificatif 6 mois après la fin du colloque)
- Subvention Union Européenne pour un projet ERASMUS : 1er encaissement à la notification en décembre 2018 pour 150 000 € et encaissement du solde en juin 2019 pour 100 000 €
- IDEX : encaissement annuel des intérêts de la dotation pour 12 000 000 €
- Subvention ANR pour un projet de recherche : 450 000 € (encaissement de 10 % à la signature de la convention en 2018, un encaissement intermédiaire de 40 % en 2019 et le solde sur présentation d'un justificatif en 2020)

Ressources propres :

- Droits nationaux d'inscription 2019/2020 : 6 700 000 € (encaissement intégral en 2019)
- Taxe d'apprentissage : 1 100 000 € (encaissement intégral en 2019)
- Formation continue : 1 130 000 € selon échéancier suivant : 20 % au démarrage en octobre 2018, 50 % à la fin des formations en juillet 2019 et 30 % après réception des justificatifs en février 2020
- Location de locaux sur l'année civile : 360 000 € (encaissements mensuels, à terme échu)

Subventions d'investissement :

- Plan Campus : 13 000 000 € pour la réhabilitation du campus de la Faculté de Lettres
- Subvention ANR pour l'acquisition d'un matériel scientifique : 3 400 000 € (encaissement de 10 % à la signature de la convention en 2018, un versement intermédiaire de 70 % en 2019 et le solde sur présentation d'un justificatif en 2020)

Estimation des dépenses :

Personnel :

- Masse salariale de 260 000 000 € dont 230 000 000 € pour les titulaires et 30 000 000 € pour les contractuels

Fonctionnement :

- Documentation Recherche : 15 000 € (abonnements et achats annuels)
- Frais de missions : 20 000 €
- Fluides : 5 000 000 €
- Contrat d'entretien des espaces verts : 300 000 € - signé le 1er juillet 2019 pour une durée de 2 ans. (Échéances payables à trimestre échu)
- Dotation aux amortissement : 3 500 000 €
- Publicités : 3 000 €
- Frais postaux et télécommunications : 28 000 €

Investissement :

- Matériels pédagogiques : 130 000 €
- Matériels informatiques : 88 000 €
- Matériels scientifiques : 200 000 € dont un matériel de 80 000 € avec un marché à tranche ferme :
 - Avance sur marché en janvier 2019 de 10 000 €
 - Acompte en septembre 2019 de 35 000 €
 - Solde en janvier 2020 de 45 000 € avec récupération de l'avance
- Travaux sur le bâtiment de la Faculté de Lettres : marché de 5 ans pour 750 000 € - prévu selon les phases opérationnelles suivantes :
 - phase 1 (2019) : 150 000 €
 - phase 2 (2020) : 150 000 €
 - phase 3 (2021) : 150 000 €
 - phase 4 (2022) : 150 000 €
 - phase 5 (2023) : 150 000 €

